

A.D. HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 55, rue du Kalkhof
67370 WINTZENHEIM KOCHERSBERG
RCS STRASBOURG : 922 712 930 (2023B00024)

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le lundi 12 mai à 20 heures,

Au siège social : 55, rue du Kalkhof à WINTZENHEIM KOCHERSBERG (67370),

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée A.D. HOLDING au capital de 5.000 euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Alexandre DUCRET, propriétaire de 251 parts sociales,
- Madame Berengère ORIOL, propriétaire de 249 parts sociales.

Monsieur Alexandre DUCRET préside la réunion en sa qualité de gérant.

Il constate que tous les associés sont présents ou représentés et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport du gérant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et conventions ; quitus à la cogérance,
- affectation des résultats.

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- une copie de la lettre de convocation des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport spécial de la gérance,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ladite loi.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

B.O
A.D

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial de la gérance.

Enfin, la discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 1.949,34 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la cogérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1.949,34 euros au compte "Report à nouveau".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, déclare approuver successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, l'intéressé n'ayant pas pris part au vote.

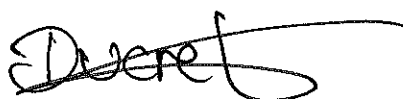
QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait, d'une copie ou d'un original du procès-verbal des présentes délibérations afin d'accomplir toute formalité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents.



A.D

Désignation de l'entreprise		SARL A.D. HOLDING		55 rue du Kalkhof		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				67370 WINTZENHEIM KOCHERSBERG			
SIRET		9 2 2 7 1 2 9 3 0 0 0 0 1 0		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		14	
				Exercice N clos le		31122024	
				Exercice N-1 clos le		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	168 433	042		168 433	168 433
	Total I (5)	044	168 433	048		168 433	168 433
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	20	070		20	2 400
		072		074			75
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	757	086		757	41
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	777	098		777	2 516
	Total général (I + II)	110	169 210	112		169 210	170 949
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000		5 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		(2 325)			
	Résultat de l'exercice	136		(1 949)		(2 325)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140		2 040		854	
Total I	142		2 766		3 528		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		135 532		133 803	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				450	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 183)	172		2 680		436	
	Comptes courants d'associés	173		28 232		32 732	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		166 444		167 420	
Total général (I + II + III)	180		169 210		170 949		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		87 034
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Bon pour copie conforme

DUREL

2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2024

Libellé	Montant
---------	---------

Totalisation

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL A.D. HOLDING										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456												
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476												
		Immobilisations financières	480	168 433	482		484		486	168 433											
		TOTAL	490	168 433	492		494		496	168 433											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial	495		497		498		499												
		Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566												
		TOTAL	570		572		574		576												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595														
TOTAL				596	585	597	599														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2024

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					court terme	long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%

[illegible]

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A.D. HOLDING**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	854	602	1 187	604		606	2 040
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	854	682	1 187	684		686	2 040

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760	1 187	765		7				
TOTAL	770	1 187	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	2 325
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	2 325
Déficits de l'exercice				860	1 949
Total des déficits restant à reporter				870	4 275

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)				325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380	3 510
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	3 510
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	1 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	376
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.